



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 7991

### Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7991

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5884

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)